

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du jeudi 26 avril 2018

Présents : Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Emmanuel OREAL, Sonia STENGEL

Absent non excusé : Max Gallon, Jérôme FRERY

Date de convocation : 20 avril 2018

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 19H37

Le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour et de reporter la question à une prochaine séance, les documents permettant le vote n'étant pas parvenu en mairie.

Le conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

1) Déclassement d'une partie de la voie communale (97 m²) au droit de la parcelle B 779 appartenant à M. Louis Béraud

Le Maire indique à l'assemblée que la portion de voie à déclasser sera échangée avec une parcelle de M. Louis Béraud se situant aux abords du Castelas. Il rappelle que dans le cadre des mesures compensatoire liées aux parcs photovoltaïques, la commune doit devenir propriétaire des parcelles privées entourant le site du château. Cette portion de voie n'ayant plus aucune fonction de desserte, il propose au conseil municipal de la déclasser pour une surface de 97 M² selon le plan annexé à la présente délibération afin de pouvoir procéder par la suite à un échange de parcelles avec M. Louis Béraud.

Approuvé à l'unanimité

2) Acquisition d'une partie de la parcelle B 645 appartenant à M. Jérôme Roussel

Le maire indique à l'assemblée que la division parcellaire de la parcelle B 645 a été effectuée par un géomètre. La parcelle créée que la commune souhaite acquérir est d'une surface de 165 m² et porte le numéro B 1280. Ce terrain doit être transformé en terrasse pour agrandir la salle polyvalente qui deviendra à terme, un café de pays. Cette parcelle se situe au-dessus du terrain de jeux pour enfants.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jérôme Roussel propose un prix de vente de 4 000,00 €.

A la majorité, le conseil municipal, décide d'acquérir la parcelle B 1280 d'une surface de 165 m² au prix de 4 000,00 € et indique que les frais notariés seront à la charge de la commune. L'autorisation est donnée au maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

Résultat du vote : Pour : 4 / Contre : 1 (Sonia Stengel)

3) Acquisition de parcelles appartenant à M. Elie Domergue

Le maire indique à l'assemblée qu'une proposition d'achat a été adressée à Monsieur Elie Domergue concernant les parcelles suivantes dont deux se situent sur le site du Castelas :

Parcelle	Adresse	Contenance
E 186	Le Castelas	5 920
E 189	Le Castelas	2 083
E 81	Camp de Puget	1 610
A 148	Bois de la Vièle	6 180
A 151	Bois de la Vièle	2 105
TOTAL SURFACE		17 898 M²

Le maire ajoute que le prix proposé est de 0,10 € le m².

A la majorité, le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus pour une surface totale de 17 898 m² au prix total de 1 789,80 € soit 0,10 € le m² et indique que les frais notariés seront à la charge de la commune. L'autorisation est donnée au maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

Sonia Stengel prend la parole et dit que le prix proposé est trop bas.

Résultat du vote : Pour : 4 / Contre : 1 (Sonia Stengel)

4) Acquisition de parcelles appartenant à M. Guy Garidel

Le maire indique à l'assemblée qu'une proposition d'achat a été adressée aux héritiers de M. Guy Garidel car certaines parcelles présentent un intérêt pour la commune (terrain pour la future station d'épuration, terrains en

bordure de cours d'eau et plateau pour les Espaces Naturels Sensibles, acquisition dans le cadre de la biodiversité, réserve foncière en vue de futurs échanges). Le maire précise que les parcelles concernées se répartissent en deux catégories et propose les prix d'achat suivants :

- Parcelles agricoles : 4 000,00 € l'hectare
- Parcelles classées en landes et bois : 500,00 € l'hectare

Détail des parcelles :

	Parcelle	Adresse	Contenance
Agricole	35 B 130	LES GRAND TERRES	6350
Agricole	35 B 146	FONT TRACHE	3580
Agricole	35 B 147	FONT TRACHE	4910
Agricole	35 B 430	ROC ET PARTIES	1040
Agricole	35 B 748	LE CARTON	2660
Agricole	35 B 749	LE CARTON	3103
Agricole	35 C 441	CASTELLARGUES	1870
Agricole	35 C 483	PRADINES	1000
Agricole	35 C 486	PRADINES	5220
Agricole	35 C 534	LES MOLIERES	1720
Agricole	35 C 599	LA LEQUE	3103
Agricole	35 C 604	LA LEQUE	4630
Agricole	35 D 1	LE GAILLOU	1480
Agricole	35 D 105	LES CAMPS	2380
Agricole	35 D 131	CHEMIN D UZES	5290
Agricole	35 D 181	BOUTETIERE	1450
Agricole	35 D 188	BOUTETIERE	4890
Agricole	35 D 51	LEOUZIERE	169
Agricole	35 E 129	LE LAUZAS	1440
	TOTAL		56285

La surface totale des parcelles agricoles étant de 5 ha 62 a 85 ca, leur prix total d'achat est de 22 514,00 €.

	Parcelle	Adresse	Contenance
Bois	35 A 17	VALOUSSIÈRE	1315
Bois	35 A 89	COUCARIÈRE	2568
Bois	35 B 10	LES MOLIERES	2151
Bois	35 B 14	LES MOLIERES	2270
Bois	35 B 276	LASCOURS	1950
Bois	35 E 215	SERRE DE LA GARDETTE	916
Bois	35 E 242	SERRE DE LA GARDETTE	1467
Landes	35 A 107	COUCARIÈRE	3330
Landes	35 A 15	VALOUSSIÈRE	2810
Landes	35 C 425	CLOS DES LUCIDES	3520
Landes	35 C 651	COSTE DE PRADINES	2617
Landes	35 C 673	CAMP ROUX	1780
Landes	35 D 151	CHEMIN D UZES	3025
Landes	35 D 182	BOUTETIERE	1100
Landes	35 D 228	BOUTETIERE	1922
Landes	35 D 248	BOUTETIERE	3160
Landes	35 D 363	ENTRE LES ROQUES	5838
Landes	35 E 11	LES VIGNASSES	735
Landes	35 E 20	LES VIGNASSES	2635
Landes	35 E 45	SOUS LE CASTELAS	1580
	TOTAL		46689

La surface totale des parcelles classées en landes et bois étant de 4 ha 66 a 89 ca, leur prix total d'achat est de 2 334,45 €.

A la majorité, le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles détaillées ci-dessus pour un prix total de 24 848,45 € (vingt-quatre mille huit cent quarante-huit euros et quarante-cinq centimes) et indique que les frais notariés seront à la charge de la commune. L'autorisation est donnée au maire de signer tout document relatif à cette acquisition. L'autorisation est donnée au maire de signer tout document relatif à cette acquisition.
Résultat du vote : Pour : 4 / Contre : 1 (Sonia Stengel)

5) Acquisition des parcelles E 130 appartenant à Mme Pascale Margolle et E 131 appartenant à M. Gérard Chabrol (nouvelle station d'épuration)

Le maire rappelle à l'assemblée que le SIVOM de Collorgues, gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune envisage la construction d'une nouvelle station d'épuration. Son implantation est prévue chemin d'aiguevives, lieu-dit le Lauzas. Les parcelles E 130 et 131 d'une surface respectivement de 1 240 m² et 802 m² sont concernées par ce projet. En conséquence le maire propose au conseil municipal de les acquérir au prix de 0,50 € le m².

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'acquisition des parcelles E 130 et 131 pour une surface de totale de 2 042 m² au prix total de 1 022,00 € et indique que les frais notariés seront à la charge de la commune. L'autorisation est donnée au maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

6) Travaux de voirie : approbation du devis « travaux supplémentaires » rue du Pigeonnier

Le maire rappelle que des travaux de réfection de voirie ont été effectués par l'entreprise Joffre en 2017, rue du Pigeonnier et chemin des Fonds. L'entreprise Joffre a proposé à la commune de compléter ces travaux par un curage de fossé et des mises à niveau de regards, bouches à clé et compteurs. Le montant total de ce supplément s'élève à 4 763,00 € HT.

A la majorité, le conseil municipal approuve le supplément de travaux proposé par l'entreprise Joffre pour un montant de 4 763,00 € HT et donne l'autorisation au maire de signer le devis correspondant.

Résultat du vote : Pour 4 / Contre 1 (Sonia Stengel)

7) Création d'un réseau pluvial chemin de Coucarière : choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer le devis

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'évacuation des eaux de pluie vers le réseau pluvial existant à la jonction de la rue des Aubépines et du Chemin de Coucarière. Il présente à l'assemblée les devis de deux entreprises :

- CISE TP, Villeneuve les Avignon : 11 500,00 € HT / 13 600,00 € TTC
- Joffre de Travaux Publics : 12 610,00 HT / 15 132,00 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise CISE TP pour un montant de 11 500,00 € HT et donne l'autorisation au maire de le signer

8) Opération « Je fleuris ma commune » : approbation du devis de l'agriculteur

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 007/2018 du 14 mars 2018, la commune a décidé de mettre en culture des parcelles en collaboration avec l'association « Abeille et Sagesse » dans le cadre de l'opération « Je fleuris ma commune ». La surface semée arrêtée par convention signée avec l'association le 19 mars 2018 est de 4,0659 hectares. Sont à la charge de la commune :

- Une partie du mélange de graines mellifères (10 kg sur 30)
- Le travail de l'agriculteur pour semer

Dans ce cadre, Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de Monsieur Max Gallon, agriculteur à Belvezet d'un montant de 3 160,00 €.

A la majorité, le conseil municipal approuve le devis de Monsieur Max Gallon, agriculteur, d'un montant de 3 160,00 et donne l'autorisation au maire de signer ce devis.

Résultat du vote : Pour : 4 / Contre : 1 (Sonia Stengel)

9) Mesures compensatoires des parcs photovoltaïques Belvesol 4 et 5 : approbation de la convention et du cahier des charges environnement Coupe de bois (pin noir dépérissant) : complément à la délibération du 5 avril

Question reportée

10) Désignation du correspondant communal « Ambroisie »

Le maire indique au conseil municipal que l'Agence Régionale de la Santé (ARS) demande aux communes de désigner un référent « ambroisie » dont le rôle sera de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Olivier Chabrol, adjoint technique territorial à la mairie de Belvezet

11) Centre de Gestion du Gard : convention service médecine

Le maire présente au conseil municipal la convention service médecine préventive établie par le CDG30 et qui se substituera à la précédente convention à compter du 1er juillet 2018.

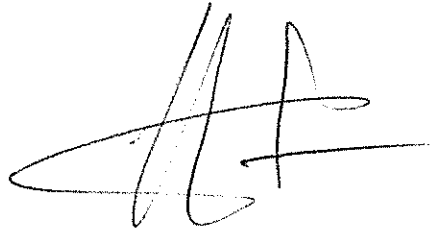
A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention proposée par le CDG30 et donne l'autorisation au maire de la signer

12) Questions et informations diverses

Néant

Fin du conseil à 20h15

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.C. Manchon', written in a cursive style.